

LE **CHICANEUR SOCIAL**



**Toute l'Actualité Sociale
au Niveau
International, National
et Local**



**Master 2 Droit Social
2019/2020
« L'Ordre Social du
Phoenix »**

SOMMAIRE

ÉDITO _____ **3**

INTERNATIONAL _____ **5**

Courrier International Déconfinement : L'Espagne est (partiellement) de retour au travail malgré les risques liés au coronavirus _____ **5**

France 24 En Europe, le Covid-19 remet le revenu universel au coeur des débats ____ **7**

RCI Radio Canada International Prestation canadienne d'urgence élargie : plus de travailleurs y auront droit _____ **10**

NATIONAL _____ **12**

Ouest France Quatre syndicats dénoncent la mise à pied d'un inspecteur du travail et saisissent l'OIT _____ **12**

France 3 Occitanie Coronavirus : Teleperformance poursuivi devant l'OCDE pour conditions de travail « dangereuses » _____ **14**

La voix du Nord Coronavirus: un salarié mis en chômage partiel n'a pas le droit de travailler _____ **15**

LOCAL _____ **17**

La Montagne L'exemple de huit artisans du Puy-de-Dôme qui s'adaptent à la crise sanitaire _____ **17**

La Montagne Mais où prendre sa pause déjeuner quand on travaille sur le terrain en ce moment à Clermont-Ferrand ? _____ **24**

La Montagne Droit du travail et Covid-19 : un avocat de Clermont-Ferrand reçoit de nombreux appels de salariés _____ **27**

ÉDITO

Chers lecteurs,

C'est avec une pointe de nostalgie que nous vous présentons la dernière revue bimensuelle de la promotion du Master 2 - 2019-2020 « l'Ordre social du Phoenix ». Nous en profitons donc pour vous remercier de votre fidélité tout au long de cette année et espérons que vous suivrez avec autant d'assiduité la promotion qui nous succèdera !

Sur le volet international, nos voisins espagnols se remettent doucement au travail malgré les risques de Coronavirus. Si les secteurs essentiels étaient maintenus, c'est désormais ceux de la construction ou de l'industrie qui font leur retour malgré les craintes et les oppositions politiques.

De son côté, le gouvernement espagnol remet le revenu universel au centre des attentions. Si avant la pandémie le sujet était au cœur de l'accord de coalition entre les socialistes et le parti de gauche radicale, la mise en place d'un revenu minimum vital est aujourd'hui sérieusement envisagée.

Sur le continent américain, la question des aides est également sur le devant de la scène. Le premier ministre canadien, Justin Trudeau, a annoncé l'assouplissement des conditions pour qu'un travailleur touché par la crise, obtienne la prestation canadienne d'urgence (PCU) qui permet de recevoir une aide financière mensuelle de 2 000 dollars.

L'actualité sociale nationale est également particulièrement riche, toujours sur le sujet du Covid-19, quatre syndicats de l'inspection du travail dénoncent des entraves à leur mission venant de la part du Ministère du Travail. Ils ont annoncé saisir l'Organisation internationale du travail. Il est ici reproché au Ministère du Travail de paralyser et court-circuiter l'inspection du travail en l'empêchant d'exercer ses missions en violation des règles de l'OIT.

Par ailleurs, le groupe Teleperformance est également dans le viseur des organisations syndicales. En effet le leader mondial des centres d'appel est poursuivi devant l'OCDE pour avoir imposé selon des syndicats des conditions de travail "dangereuses", en pleine épidémie de Covid-19. En mars, l'entreprise a fait l'objet d'une mise en demeure de l'inspection du travail sur son site de Blagnac, près de Toulouse.

De son côté, le gouvernement met en garde les entreprises contre la fraude au chômage partiel. Il rappelle qu'un employeur qui met en chômage partiel un salarié n'a pas le droit de lui demander de télétravailler, cela s'apparenterait à du travail illégal.

A une échelle plus locale, la lutte contre le Coronavirus continue. La Montagne nous montre l'exemple de huit artisans du Puy-de-Dôme qui s'efforcent de s'adapter à la crise sanitaire avec notamment de grands élans de solidarité.

Avec la fermeture de la plupart des entreprises, des questions pratiques surviennent. En effet, le quotidien est particulièrement difficile pour ceux qui travaillent sur le terrain. Certains ont le plus grand mal à trouver comment manger chaud lors de la pause déjeuner.

Outre les questions de commodités, les salariés s'interrogent sur des points juridiques de leur situation. Frédéric Duplessis, avocat au barreau de Clermont-Ferrand, reçoit de nombreux appels de salariés en détresse depuis le début de la crise sanitaire. Néanmoins La Montagne rappelle que le conseil de prud'hommes de Clermont-Ferrand est l'une des rares juridictions de France à mettre en place deux audiences pour traiter les urgences liées au versement des salaires. "C'est en effet une nécessité" assure Dominique Holle, président du Conseil de prud'hommes.

En vous souhaitant une très bonne lecture, la Commission Presse.



Merci

INTERNATIONAL



Publié le 13 avril 2020

Déconfinement : L'Espagne est (partiellement) de retour au travail malgré les risques liés au coronavirus

Après deux semaines d'arrêt complet de l'économie, les travailleurs des "secteurs non-essentiels", comme la construction ou l'industrie, reprennent leur poste ce lundi, en Espagne. Et ce malgré les risques sanitaires et les oppositions politiques.

Essayer de stabiliser l'économie tout en gardant des mesures sanitaires nécessaires. C'est en substance ce qui a motivé le gouvernement de Pedro Sanchez pour demander le retour au travail, dès ce lundi, de secteurs économiques "non-essentiels" comme la construction ou l'industrie, rapporte El Pais, le 12 avril.

Cela faisait deux semaines que l'ensemble de l'économie espagnole était presque totalement à l'arrêt après que le 30 mars dernier, "le gouvernement a renforcé l'état d'urgence et ordonné l'interruption de toutes les activités économiques non nécessaire afin de réduire les déplacements [...] et forcer la réduction de l'épidémie de coronavirus."

Assurer la sécurité des travailleurs

Ce retour au travail, de près de 2 millions de personnes (selon la Confédération espagnole des organisations entrepreneuriales [CEOE]), doit s'effectuer avec un renforcement des mesures sanitaires que détaillait le quotidien espagnol dans un autre article du 11 avril.

D'abord favoriser le télétravail et, si cela n'est pas possible (comme c'est le cas dans la construction ou l'industrie), respecter les gestes barrières ou encore la distanciation sociale, là encore si cela est possible. La distribution de 10 millions de masques dans les transports publics doit aussi être effectuée, accompagnée de la publication d'un protocole comportemental "pour un retour au travail plus sûr."

À noter que le confinement reste généralisé à l'ensemble de la population espagnole pour le moment, rappelle El Periodico. Le déconfinement ne devrait pas intervenir "avant deux semaines", il se fera progressivement "sans oublier qu'il sera toujours possible de maintenir ou renforcer les mesures de restriction jusqu'au 26 avril."

Une "incertitude" quant aux risques sanitaires

Malgré tout, la décision du gouvernement espagnol fait débat, explique El Mundo. Il existe une grande "incertitude" quant aux risques encourus par les salariés de ces secteurs, incertitude qui n'est pas éclaircie par le gouvernement selon le journal espagnol.

Patrons et syndicats signalent que les entreprises de la construction et de l'industrie ne disposent pas de masques [...] ni de tests de détection, ni d'équipement de protection individuelle pour protéger suffisamment les employés."

Ce serait le cas pour "'95% des entreprises du pays' explique Íñigo Fernández de Mesa, vice-président de la Confédération espagnole des organisations entrepreneuriales (CEOE)"

Le manque de coordination du gouvernement est pointé du doigt et les syndicats demandent de ne pas reprendre le travail tant que la sécurité des travailleurs n'est pas garantie, poursuit El Mundo.

Division politique et scientifique

Au niveau politique aussi certains s'opposent à un retour au travail pour ces secteurs "non-essentiels". El Pais, signale que Quim Torra, président de la généralité de Catalogne, s'est radicalement opposé au gouvernement central sur le sujet. Dans la communauté de Madrid, les mêmes doutes sont exprimés.

Même au coeur de la communauté scientifique espagnole, l'incertitude demeure pour trouver l'équilibre entre protection sanitaire et reprise économique. "'Aucune décision ne peut être figée et radicale', estime Toni Trilla, épidémiologiste et membre du comité scientifique qui conseille le gouvernement."

Selon un autre épidémiologiste interrogé par le quotidien espagnol, Joan Ramon Villalbí, le risque de reprise des contaminations avec le retour au travail existe mais il reste faible. Une affirmation qui n'est pas partagée par d'autres scientifiques qui craignent un nouveau pic de contagions à venir.

Coincé entre sécurité sanitaire et problèmes économiques

Du reste, une certaine résignation semble gagner l'Espagne. "'Il n'y a pas de recette miracle'" explique à El Pais Toni Trilla. L'Espagne pense donc aussi à la crise économique qui pourrait durement toucher le pays dans les mois à venir.

La société est dans une situation où les problèmes économiques seront plus difficiles à régler que les problèmes de santé liés au coronavirus" indique au quotidien Benito Almirante, chef du service des maladies infectieuses à l'hôpital Vall d'Hebron de Barcelone.



Publié le 17 avril 2020

En Europe, le Covid-19 remet le revenu universel au cœur des débats

Frappé par la pandémie de coronavirus, le gouvernement espagnol est le premier d'Europe à lancer les prémices d'un revenu universel. La crise sanitaire a rouvert le débat autour d'un revenu vital ou une allocation sans conditions, en France et ailleurs.

Avant la pandémie, la question d'un revenu universel était au cœur de l'accord de coalition conclu entre les socialistes au pouvoir en Espagne et le parti de gauche radicale Podemos. Face à la crise sanitaire et sociale provoquée par le coronavirus, le gouvernement a annoncé la mise en place progressive d'un "revenu minimum vital" : un filet de sécurité, dont le montant n'a pas encore été arrêté, pour toute famille dont les revenus seraient inférieurs à 450 euros, sans aucune autre justification.

La mesure doit entrer en vigueur dès le mois de mai. "De nombreuses familles n'ont pas les moyens de remplir leur réfrigérateur en ce moment", a expliqué, jeudi 17 avril, auprès de la presse espagnole Pablo Iglesias, chef de file de Podemos et ministre des Droits sociaux.

Les chiffres de chômage ont connu des records en Espagne depuis le début de la crise sanitaire : 900 000 pertes d'emploi entre mi-mars et début avril, selon le ministère de la Sécurité sociale. Des statistiques qui dépassent la crise financière de 2008. "Le revenu minimum vital aura un caractère permanent, comme le prévoit l'accord de coalition", a avancé José Luis Escrivá, à la tête de ce ministère, à la chaîne Cadena Ser.

"Le revenu universel était au début un des thèmes de campagne de Podemos. Aujourd'hui, on est plutôt dans un modèle de revenu minimum, qui a comme vocation de couvrir les besoins essentiels à la vie. Ce n'est pas la même chose", nuance Joan Cortinas-Munoz, chercheur au Centre de sociologie des organisations de Sciences Po Paris et spécialiste des politiques sociales en Espagne, contacté par France 24.

Il souligne également que les régions espagnoles, qui jouissent d'une autonomie administrative, ont mis en place à leur échelle des systèmes d'allocations minimales, sous condition de recherche d'emploi, et ce, depuis la fin des années 1980. Le gouvernement espagnol a annoncé que son revenu vital serait complémentaire à ces aides.

L'universalité du revenu sur la table

Est-ce suffisant ? "Les montants de ces revenus sont ridicules dans certaines régions d'Espagne. Ils sont de l'ordre de 500 euros environ pour une personne seule, alors que le seuil de pauvreté se situe autour des 750 euros par mois pour un individu seul", affirme Joan Cortinas-Munoz.

"De plus, cette crise sanitaire sera une crise économique. La pire depuis la Seconde Guerre mondiale. Avec la flambée du chômage, beaucoup de gens seront accueillis par un système de protection sociale qui a été durci par des réformes libérales depuis 30 ans. Nombreux en seront exclus par des conditions d'accès", ajoute-t-il.

De nombreuses voix s'élèvent pour réclamer un dispositif universel. Le PDG de Twitter a annoncé un don d'un milliard de dollars pour financer la gestion de la pandémie, mais aussi l'après-confinement, à travers la mise en place d'un "Universal Basic Income", un revenu de base. En Allemagne, une pétition dans ce sens de la styliste Tonia Merz a recueilli plus de 460 000 signatures et a été envoyée au Bundestag. Au Royaume-Uni, 170 parlementaires ont appelé à mettre en place une aide inconditionnelle pour tous pendant la durée de la crise. Une idée écartée par le ministre des Finances, Rishi Sunak.

Dans une lettre ouverte diffusée le dimanche de Pâques, le pape François s'est prononcé en faveur d'un salaire de base universel pour "honorer le travail essentiel et noble" des travailleurs modestes. "Les vendeurs de rues, les ferrailleurs, les forains, les petits agriculteurs, les ouvriers du bâtiment, les couturiers, les différents soignants" sont "totalement invisibles dans le système", estimait le chef de l'Église catholique.

En France, repenser l'après-crise

En France, l'idée n'est pas nouvelle, mais elle résonne de nouveau alors que la crise sanitaire a mis en évidence la fragilité des travailleurs précaires. "Ceux qui n'ont pas accès au chômage partiel ou au droit de retrait, même pour des activités non essentielles, comme les livreurs de plateformes numériques tel que Deliveroo, n'ont aucune garantie financière s'ils cessent de travailler pour protéger leur santé", explique à France 24 Nicole Teke, porte-parole du Mouvement français pour un revenu de base (MFRB), créé en 2013.

"Il y a des trous dans la sécurité sociale, on veut un vrai socle de sécurité pour tout le monde", souligne l'activiste, qui salue l'initiative espagnole d'instaurer un revenu minimum.

Le revenu universel serait au cœur du débat philosophique autour d'un modèle de société post-coronavirus, "pour revaloriser les emplois essentiels, comme l'aide à la personne, qui sont les plus mal payés, mais aussi pour cesser cette suspicion constante envers les chômeurs dans les administrations qui versent les allocations existantes en France", développe-t-elle.

La justice sociale se heurte à la relance

Emmanuel Macron a lancé en juin 2019 une concertation autour du Revenu universel d'activité (RUA), pour fusionner le RSA, les allocations de logement et la prime d'activité. Selon les contours, encore flous, les bénéficiaires s'engageront à ne pas refuser une offre d'emploi plus de deux fois. "Le revenu universel tel que nous le concevons ne sera pas mis en place par le gouvernement actuel", souligne Nicole Trek.

"Dans le scénario de crise qui se dessine devant nous, je ne vois pas comment un gouvernement se lancerait dans une logique de revenu universel, avec la pression des marchés financiers, des banques et des organisations financières internationales sur les budgets des pays", regrette pour sa part Joan Cortinas-Munoz.

Dans ses prévisions de mercredi, le FMI table sur une hausse de la dette publique espagnole à 113 % du PIB, contre 95 % en 2019. En France, qui compte plus de 9 millions de salariés en chômage partiel, la dette bondirait de 17 points à 115 % du PIB en 2020.

"Il y a deux visions de société qui s'opposent", reconnaît Nicole Trek. "Celle qui veut prendre cette occasion apportée par la crise pour repenser notre système sur des bases de justice sociale et celle qui veut sauver les entreprises et l'économie, en se serrant la ceinture.

Par Mélissa Barra

Publié le 16 avril 2020

Prestation canadienne d'urgence élargie : plus de travailleurs y auront droit

Lors de son point de presse quotidien, mercredi, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé l'assouplissement des critères de qualification pour qu'un travailleur touché par le ralentissement économique obtienne la Prestation canadienne d'urgence (PCU) qui permet de recevoir 2000 \$ d'aide financière par mois.

La travailleuse essentielle Grafa Pinera nettoie une porte dans un immeuble à bureaux à Vancouver le jeudi 2 avril 2020. (Ben Nelms/CBC)

En réaction aux critiques affirmant que les critères de qualification annoncés il y a quelques semaines excluaient trop de travailleurs, le gouvernement modifie la PCU. Elle est donc maintenant ouverte aux travailleurs saisonniers et à ceux qui ont récemment épuisé leurs droits à l'assurance-emploi.

Autre modification très importante, les personnes qui gagnent moins de 1000 \$ par mois en raison d'une réduction de leurs heures de travail seront dorénavant admissibles, notamment des pompiers volontaires, des entrepreneurs ou des personnes qui travaillent à temps partiel dans des épicerie, selon les exemples donnés par le premier ministre.

Certains travailleurs essentiels peuvent s'attendre à plus d'aide

Justin Trudeau a également annoncé une augmentation de salaire pour les travailleurs essentiels qui gagnent moins de 2500 \$ par mois, y compris ceux qui travaillent dans des établissements de soins de longue durée pour personnes âgées. « Nous ferons tout notre possible pour vous aider à faire votre travail et vous soutenir pendant cette période », a-t-il dit.

Précisons que le Québec et la Colombie-Britannique ont déjà de l'avance, car elles ont annoncé des programmes de soutien direct des salaires pour les travailleurs à faible revenu dans les secteurs des services essentiels comme dans les épicerie.

Le nouveau complément fédéral temporaire sera distribué grâce à un transfert d'argent aux provinces et aux territoires. Les détails sur le personnel qui sera jugé essentiel et qui serait admissible à ce nouveau financement sont encore en cours d'élaboration, mais le gouvernement fédéral estime qu'il pourrait aider « plusieurs millions de travailleurs ».

Pour aider les travailleurs de la santé à faibles revenus

Selon M. Trudeau, le personnel de première ligne des hôpitaux, des maisons de retraite et des établissements de soins fait « l'un des travail les plus difficiles du pays ». Et comme on leur demande maintenant de ne se présenter au travail que dans un seul établissement, pour diminuer les risques de contagion, leur revenu pourrait être inférieur à celui qu'ils recevraient s'ils cessaient de travailler et percevaient la PCU avant cette expansion.

« Pour de nombreux travailleurs qui s'occupent des Canadiens les plus vulnérables, notamment les personnes âgées et les handicapés, nous savons que les conditions sont devenues plus difficiles ces dernières semaines. Et vous avez besoin d'un soutien dès maintenant. Alors que nous sommes confrontés à une menace sans précédent pour la santé publique, vous êtes notre ligne de défense la plus importante. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous aider à faire votre travail et vous soutenir dans cette épreuve », a-t-il ajouté.

Par Stephane Parent

NATIONAL



Publié le 16 avril 2020

Quatre syndicats dénoncent la mise à pied d'un inspecteur du travail et saisissent l'OIT

Quatre syndicats de l'inspection du travail dénoncent des entraves à leur mission venant de la part du ministère du Travail. Ils annoncent ce jeudi 16 avril saisir l'Organisation internationale du travail.

Les syndicats CGT, SUD, FSU et CNT de l'Inspection du travail vont saisir l'Organisation internationale du travail : ils dénoncent des entraves à leur mission de la part du ministère du Travail, qui culminent selon eux avec la mise à pied mercredi d'un inspecteur de La Marne.

Des masques manquants

Lors d'une conférence de presse téléphonique ce jeudi 16 avril, les syndicats ont fait état de plusieurs dizaines de témoignages d'inspecteurs du travail dissuadés ou empêchés de se rendre sur des sites d'entreprise par leur hiérarchie depuis le début de la crise du Covid-19.

Selon eux, la direction du travail interdit désormais les contrôles inopinés dans les entreprises et les subordonne à l'autorisation de la hiérarchie, officiellement pour protéger les agents du coronavirus.

Or, les masques sont inexistant dans la plupart des départements, ce qui limite considérablement l'activité d'inspection.

Pour Pierre Mériaux (FSU), la crise du Covid-19 révèle les failles et les aggrave. Les 2 000 inspecteurs du travail chargés de contrôler 1,8 million d'entreprises, soit 18 millions de salariés, sont déjà en nombre insuffisant pour faire leur travail, avec un inspecteur pour 8 000 salariés, souligne-t-il.

Alors que la situation exigerait des droits et des pouvoirs renforcés pour protéger les salariés, le ministère du Travail organise la paralysie et le court-circuitage de l'inspection du travail et l'empêche d'exercer ses missions en violation des règles de l'OIT, indiquent les syndicats.

Dans le Nord, une inspectrice du travail a été dissuadée d'exercer un référé à l'encontre d'une association d'aide à domicile pour défaut de protection de ses salariés (port du masque, etc.). Le tribunal lui a donné raison la semaine dernière, contre l'avis de sa hiérarchie qui est allée jusqu'à intervenir directement auprès du tribunal, relèvent les syndicats.

Inspecteur mis à pied

Dans La Marne, l'inspecteur du travail Anthony Smith, militant CGT et représentant au Conseil national des Inspecteurs du travail est mis à pied dans un cas similaire, pour avoir engagé une procédure de référé à l'encontre d'une structure d'aide à domicile, important pourvoyeur d'emplois à Reims.

Il lui est notamment reproché, selon la CGT, d'avoir adressé des lettres de rappel de la réglementation aux entreprises de son secteur.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'orientation du ministère du Travail est la poursuite de l'activité économique à tout prix et quel qu'en soit le coût pour les salariés, a dénoncé la CGT, qui exige le retrait immédiat de la mise à pied d'Anthony Smith.

Dans un communiqué publié jeudi soir, le ministère du Travail justifie la suspension par l'intérêt du service.

L'agent concerné a méconnu de manière délibérée, grave et répétée les instructions de l'autorité centrale du système d'inspection du travail concernant l'action de l'inspection durant l'épidémie de Covid-19, peut-on lire.

M. Smith, qui conserve son traitement durant la procédure, a par exemple enjoint aux employeurs des conditions de maintien d'activité non conformes aux prescriptions des autorités sanitaires, ajoute le ministère.

Selon Julien Boeldieu de la CGT-Travail, il lui est reproché d'avoir prescrit l'utilisation de masques par les aides à domicile, alors que le ministère s'en tient dans ses préconisations aux gestes barrière, faute de masques disponibles.

Au-delà de ce cas, les syndicats reprochent au ministère de faire passer avant tout la continuité de l'activité, comme l'a montré la passe d'armes entre la ministre Muriel Pénicaud et le secteur du BTP, réticent à reprendre les chantiers de façon très responsable, souligne-t-il.

La saisine de l'OIT, effective jeudi ou vendredi, se base notamment sur l'article 6 de la convention 81 de 1947 qui rend les agents de l'inspection du travail indépendants de toute influence extérieure indue.

Par AFP



Publié le 18 avril 2020

Coronavirus : Teleperformance poursuivi devant l'OCDE pour conditions de travail « dangereuses »

Le groupe Teleperformance est poursuivi devant l'OCDE pour avoir imposé selon des syndicats des conditions de travail "dangereuses", en pleine épidémie de Covid-19. En mars, l'entreprise a fait l'objet d'une mise en demeure de l'inspection du Travail sur son site de Blagnac, près de Toulouse.

La CFDT, CGT et FO ont dans le viseur le groupe Teleperformance. Les syndicats français, appuyés par une organisation internationale, poursuivent devant l'OCDE le leader mondial des centres d'appels pour des conditions de travail "dangereuses" dans 10 pays, en pleine période de pandémie du Covid-19.

Parmi eux, la Colombie, le Royaume-Uni, l'Albanie, le Portugal, la Grèce, les Philippines et donc la France. Ironie de l'histoire, dans l'Hexagone et plus précisément à Blagnac (Haute-Garonne), Teleperformance assure la permanence du numéro vert 0800 130 000 qui n'est autre que celui du numéro d'information sur le Covid-19 ..

Absence de mesures de distanciations

Selon Samira Alaoui, déléguée syndicale centrale CGT, citée par l'AFP, le groupe a "tardé à mettre en place le télétravail dans ses centres d'appels, qui sont restés ouverts, mettant en danger la santé des travailleurs".

Ainsi au mois de mars, l'inspection du travail a décidé de fermer le site de Blagnac (Haute-Garonne) pour qu'il soit désinfecté. Plusieurs cas suspects de coronavirus auraient été détectés parmi le personnel. Durant son inspection, l'inspecteur du travail a constaté l'absence de mesures de distanciations dans la salle de repos. Pire, les postes de travail n'étaient pas nettoyés après chaque rotation d'équipes.

Une attitude "indigne d'un leader mondial des services numériques de demander à ses salariés d'utiliser leur téléphone portable personnel pour le télétravail", pour Samira Alaoui. La direction de Teleperformance avait pourtant assuré le 7 avril avoir commandé plus de 6 millions de masques et avoir mis "50 % de la force de production en télétravail avec un objectif des 2/3 d'ici mi-avril".

Par Sylvain Duchampt



Publié le 11 avril 2020

Coronavirus: un salarié mis en chômage partiel n'a pas le droit de travailler

Le gouvernement met en garde contre la fraude au chômage partiel. Un employeur qui met en chômage partiel un salarié n'a pas le droit de lui demander de télétravailler.

La secrétaire d'État à l'Économie Agnès Pannier-Runacher a mis en garde les entreprises contre la fraude au chômage partiel (soit déclarer qu'un salarié est en chômage partiel alors qu'il télétravaille), affirmant qu'il y aura des contrôles. Si ces contrôles « montrent que le chômage partiel est utilisé à mauvais escient et que des gens cumulent chômage partiel et télétravail, ça va très mal se passer pour les entreprises concernées », a-t-elle averti.

La secrétaire d'État en « appelle à la responsabilité de chaque entreprise » et dit compter sur la responsabilité des salariés, des organisations syndicales et des représentants du personnel pour avoir « une forme de clarté sur la situation ». « J'invite les entreprises à ne pas trop jouer à cela car ce serait complètement déplacé » à un moment où « un peu plus d'un tiers des salariés du secteur privé est en chômage partiel », a-t-elle insisté.

La mise en chômage partiel (activité partielle) des salariés est incompatible avec le télétravail. Lorsqu'un employeur demande à un salarié de télétravailler alors que ce dernier est placé en activité partielle, cela s'apparente à une fraude et est assimilé à du travail illégal, selon le ministère du Travail. Cependant, un employeur peut demander à un salarié d'alterner des périodes de chômage partiel (avec prise en charge par l'État d'une grande partie du salaire) avec des périodes d'activité « normale » (rémunérée par son employeur).

Pour rappel, au chômage partiel, le salarié ne perd pas son contrat de travail, qui est suspendu, et il sera au minimum indemnisé à hauteur 70 % de sa rémunération antérieure brute, 84 % du net. C'est ce qui correspond à l'aide que l'État versera à l'employeur. Ce dernier peut décider de compléter de sa poche. Dans tous les cas, l'allocation ne peut être inférieure au SMIC.

Des sanctions cumulables

Tout manquement à cette règle est passible de sanctions qui sont cumulables : à savoir le remboursement intégral des sommes perçues au titre du chômage partiel, l'interdiction de bénéficier, pendant une durée maximale de cinq ans, d'aides publiques en matière d'emploi ou de formation professionnelle, ainsi que deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

Huit millions de personnes concernées par le chômage partiel

Le recours au chômage partiel a été demandé par 700 000 entreprises et associations pour 8 millions de salariés, soit 3 millions de plus en une semaine. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, l'annonce sur son compte Twitter. Ce chiffre représente « plus d'un salarié du secteur privé sur trois ».

Par ailleurs, la secrétaire d'État à l'Économie a annoncé que le fonds de solidarité mis en place par le gouvernement permettrait pour avril une aide de « 1 500 euros comme pour le mois de mars, plus jusqu'à 5 000 euros permettant notamment de tamponner les effets de loyers » notamment pour les restaurants, « un des secteurs sur lesquels on va mettre le paquet ».

En outre, un dégrèvement des charges fiscales sera examiné « au cas par cas » pour les entreprises mises en difficulté par l'épidémie de coronavirus qui n'arriveraient pas à payer leurs charges après le redémarrage de leur activité.

« D'ores et déjà, il est possible pour les entreprises qui sont prises à la gorge aujourd'hui de demander le dégrèvement de leurs charges fiscales », a souligné Mme Pannier-Runacher.

À ce jour, « assez peu d'entreprises ont mis la clé sous la porte » grâce aux mesures de soutien mises en place par le gouvernement, a-t-elle affirmé.

LOCAL

LA MONTAGNE

Publié le 15 avril 2020

L'exemple de huit artisans du Puy-de-Dôme qui s'adaptent à la crise sanitaire

Ils sont artisans dans le Puy-de-Dôme. Pendant, cette période de crise, ils continuent de travailler. S'adaptent. Innovent même. Certains peinent, d'autres sont surchargés. Tous sont mobilisés.

Le Puy-de-Dôme compte près de 14.000 entreprises artisanales, qui emploient plus de 21.000 salariés.

Actuellement, plus de la moitié des entreprises serait à l'arrêt complet. Et les 3.500 du secteur de l'alimentation, ont dû s'adapter.

Edmée et Philippe Vernet, boucher-traiteur à Châteaugay

« La semaine qui a précédé le confinement, tout s'est arrêté. » Boucher de formation, Philippe Vernet a surtout développé, depuis trente et un ans qu'il est installé à Châteaugay, l'activité traiteur. « 90 % de mon activité... des groupes essentiellement »

J'estime la perte de mon chiffre d'affaires à environ 100.000 €. C'est ma boucherie qui me sauve !

Installé d'abord en boucherie, avec son épouse Edmée, il n'a jamais fermé la boutique. Ce qui lui permet de s'organiser depuis un mois.

« D'abord avec ma fille et mon gendre, boulanger à Riom. Ils perdaient du chiffre d'affaires en ne vendant plus que du pain. J'ai pu leur proposer des plats traiteurs. Cela a amélioré leur activité et moi, j'ai pu cuisiner les produits que j'avais déjà sur les bras avec mes commandes annulées ».

La solidarité le pousse « à dépanner aussi mes fournisseurs. Tous dans la difficulté d'écouler leur production ».

Son bœuf vient du côté d'Ambert, son agneau de l'Allier, des volailles du Puy-de-Dôme.

La boucherie voit venir une nouvelle clientèle de proximité, « que l'on ne voyait pas avant et qui nous découvre », positive Edmée Vernet. Elle espère « qu'ils reviendront après ».

Du collectif aux barquettes

Cette clientèle est également friande de plats cuisinés, « 100 % fait maison ». Alors le patron s'adapte. « Aujourd'hui, je commande toujours de grosses quantités mais je sers en barquette. »

Une, deux ou trois personnes... « Et je livre dans tout le Puy-de-Dôme. »

Vendredi, c'était couscous, il a passé la journée dans son camion de livraison. Il y a l'envie pour les familles confinées d'améliorer l'ordinaire, mais Philippe n'est pas dupe : « Il y a aussi la solidarité. Mes clients veulent m'aider. Tous les jours, je pense à ceux qui ne peuvent adapter leurs outils de production. Tous mes amis restaurateurs qui n'ont plus d'activité, plus de chiffre d'affaires. »

Ferhat Otuk, électricité, plomberie, climatisation à Clermont-Ferrand

« J'ai dû arrêter tous mes gros chantiers. Parce que mes fournisseurs ont fermé... et ensuite parce que je me consacre aux urgences. Je n'ai pas beaucoup d'appels par jour : pour la première semaine d'avril, environ cinq clients par jour pour du dépannage en chauffage, électricité ou plomberie. Je fais aussi des astreintes pour Logidôme. Ce qui fait que je devrais pouvoir limiter la casse et maintenir mon chiffre d'affaires.

Si je peux travailler aujourd'hui, c'est parce que j'ai une bonne réserve de pièces, d'outillage pour dépanner les clients. La plupart de mes collègues autour de moi ont dû arrêter de travailler à cause de ce problème-là. Par contre, j'ai vraiment le sentiment d'être utile. Les gens sont dans l'urgence, ils sont ravis de me voir. Je suis bien équipé. Gants, masques, gel hydroalcoolique... c'est rassurant pour eux. »

Jean-Damien Gauthier, travail du fil textile, élastique, plastique... pour la mercerie, l'automobile... Quatre entreprises à Vertolaye.

« J'ai tout de suite mis en place les mesures de distanciation sociale. Sur 48 salariés, j'ai quelques mamans qui ont dû cesser leur activité pour rester avec leurs enfants ou quelques personnes souffrant de pathologies chroniques incompatibles avec la situation sanitaire, mais dans l'ensemble mon effectif est presque au complet.

J'ai même recours aux volontaires pour faire fonctionner les métiers de Promotress le samedi car nous fabriquons des élastiques pour les masques.

Nous sortons en général 80.000 mètres par an, en ce moment nous en sommes en 50.000 mètres tous les jours ! Quasiment tous nos métiers sont mobilisés pour cette activité, soit environ 400 à 500 têtes montées pour ces élastiques. »

Des prototypes de part-postillons

« Pour le reste, nous ne prenons pas de nouvelles commandes, c'est vrai. La situation est assez compliquée mais nous avons des carnets de commandes assez remplis pour assurer une activité normale. Pour poursuivre

dans le sens de la solidarité, nous sommes en train d'évaluer des prototypes de part-postillons qui pourront être adaptés pour protéger les comptoirs des magasins recevant du public, par exemple. Je suis honnêtement très agréablement surpris par le travail et la vraie dynamique impulsée par le groupe de travail de la filière textile. Il y a eu une rapidité d'adaptation des savoir-faire vraiment porteuse de sens. »

Nicolas Forestier, contrôle technique à Saint-Ours

« Mon problème, au début, c'était que j'avais le droit de rester ouvert mais les gens n'avaient pas le droit de venir, sauf les professionnels. Je travaille seul, j'ai dû m'adapter très rapidement. Les professionnels sont en panne de pièces pour réparer les voitures, donc l'activité a aussi baissé.

Pour les particuliers, j'ai pris la décision d'aller chercher les voitures. Je suis super bien équipé : j'ai des housses pour protéger les sièges, je désinfecte le volant, le levier de vitesse, les poignées...

Et puis, revirement de situation la semaine dernière. Le contrôle technique fait partie des activités autorisées. Donc les clients peuvent désormais déposer leur véhicule normalement

Mais je n'ai pas eu d'appels pour l'instant. J'espère que cela va quand même me permettre de travailler un peu plus.

Mais en avril, cela va être catastrophique, je prévois une baisse de mon chiffre d'affaires de 80 %. Je ne pense pas me dégager de salaire. J'ai racheté le centre il y a seulement deux ans et demi. J'ai les charges et les crédits... cela pourra tenir parce que mon banquier va faire en sorte. Mais autour de moi, ce n'est pas le cas de tous. Car ensuite, cela va rester compliqué. »

D'autant qu'ensuite « toute l'activité va se concentrer sur quelques semaines : je prendrai tout ce que je pourrai mais je ne pourrai pas non plus me démultiplier entre la fin du confinement et le 23 juin.

Car, par décret, les dates limites de contrôles techniques ont été prolongées d'un mois à compter de la fin de l'état d'urgence sanitaire, qui pour l'instant est fixé au 23 mai.

Certains clients sont heureux que je sois ouvert, même pour deux jours par semaine, car cela permet de s'occuper de ce contrôle maintenant au lieu d'attendre de se trouver dans le pic d'activité après le confinement, à devoir jongler entre le travail et un rendez-vous difficile à obtenir. »

Stéphane Moulin, réparateur carrossier à Vertolaye.

« Au début du confinement, nous avons continué à travailler, à part la secrétaire qui avait besoin d'être avec ses enfants. Cela n'empêchait pas l'activité car les appels se sont vite arrêtés. Je me suis assez rapidement aperçu que je n'aurai pas assez de chantiers pour mes trois salariés en atelier, que ce soit en carrosserie ou en dépannage. Les fournisseurs ne nous livraient plus.

J'ai pris la décision de fermer le garage. Mais très vite, j'ai été inquiet pour mes salariés. Comme mon activité fait partie de celles autorisées par le gouvernement, je ne savais pas s'ils allaient pouvoir bénéficier du chômage partiel.

Donc je me suis organisé pour rouvrir. J'ai mis en place des mesures barrières. Ils sont trois dans un atelier de 300 m². J'ai fermé l'atelier aux visiteurs.

Pour les véhicules, il n'y a que moi qui entre à l'intérieur des voitures. Je suis équipé en masque, désinfectant, housses pour les sièges.

Pour les fournisseurs, par exemple là, j'arrive de Lezoux et je remonte une pleine voiture, en carrosserie et mécanique, cela devrait aller. Et j'en profite pour m'occuper de véhicules d'occasion que nous réparons pour la revente : ce sont des heures de travail que je pourrai valoriser plus tard.

Pour l'activité de dépannage, tout ce qui est vidange, par exemple, c'est plus compliqué. Ce qui montre que les gens respectent le confinement...

Je suis installé depuis 13 ans. Aujourd'hui, je suis serein parce que j'ai travaillé dur pour cette sérénité. J'ai une trésorerie saine, je perds de l'argent mais je suis solide

Je ne demanderai pas la prime de 1.500 euros, j'estime qu'il y a des gens qui sont bien plus dans le besoin.

De la même manière je m'inscris dans cet élan de solidarité. J'ai donné des masques, des blouses au personnel soignant. Et cela va dans les deux sens. Ici, l'entreprise Sanofi travaille encore. Ils sont moins nombreux sur le site mais certains stationnent leur voiture chez moi pour la journée et me demandent de faire l'entretien... »

Stéphane Chanteloube, fleuriste, à Riom

À l'annonce du confinement, Stéphane Chanteloube, fleuriste Meilleur Ouvrier de France, avait organisé la distribution de toutes ses fleurs et plantes, avant de baisser le rideaux de ses magasins de Riom et Gerzat.

Ce jour là, il faisait part de sa tristesse et de ses pensées "pour tous ses fournisseurs habituels qui vont devoir broyer leurs fleurs".

Alors, quand le directeur du marché aux fleurs de Hyères (le plus gros marché français), Gilles Rus, l'a appelé à l'aide, il a tout de suite répondu présent.

« Il m'a tout simplement dit que les producteurs allaient faire faillite si on ne trouvait pas une solution. En tant qu'ambassadeur de la fleur française et du sud, je ne pouvais pas les laisser tomber. Je travaille avec eux depuis des années, je dois les sauver ».

En effet, à cette saison, ce sont habituellement des milliers de fleurs qui transitent quotidiennement par le marché aux fleurs d'Hyères, soit environ 70 % de la production annuelle.

Pourtant, les deux chaînes de mise en botte et de conditionnement des pivoines, qui tournent 24 heures sur 24 entre mars et fin avril d'ordinaire, sont actuellement à l'arrêt et il n'y a plus qu'un semi-remorque, sur les six habituels, à exporter les pivoines françaises à l'international.

Le végétal continue de vivre malgré le confinement. Et pourtant, les producteurs qui en ont pris soin depuis leur plantation n'ont plus de revenu”

Stéphane Chanteloube a donc mis en place, depuis mercredi, un service de livraison de fleurs fraîches, françaises et de saison aux habitants des agglomérations de Riom et de Clermont-Ferrand.

Et, les commandes affluent. « Les gens sont ravis de pouvoir avoir des fleurs chez eux. Quand on a pas le moral, un bouquet aide à mieux le vivre », sourit Stéphane Chanteloube.

C'est pourtant seul qu'il a décidé d'assurer son service, en ré-ouvrant uniquement son atelier, à Gerzat.

« Je veux que mes employés prennent soin d'elles. Je ne veux surtout pas les exposer au moindre risque », assure-t-il.

Coupées mardi, les pivoines, roses et tournesol du Var sont arrivées mercredi matin dans la région et ont été distribuées aux portes des habitants par le fleuriste, dans la journée.

« Nous avons beaucoup de remerciements, c'est vraiment touchant. Beaucoup de personnes ont commandé pour leurs anciens », souffle le fleuriste qui espère tout de même que l'État viendra en aide à tous ces petits producteurs.

AbyssNaut, à Olliergues, développe et fabrique des produits d'entretien et de maintenance désinfectants

L'entreprise artisanale de production AbyssNaut, à Olliergues, développe et fabrique des produits d'entretien et de maintenance désinfectants autour de plusieurs pôles d'activités, comme la plongée sous-marine sportive, professionnelle ou de loisirs.

« Un marché de niche », explique Jérôme Berenguer, fondateur et gérant des deux sociétés, le bureau d'étude et la société de fabrication.

Il travaille avec la marine nationale et les centres de secours pour décontaminer le matériel de plongée des pompiers. Il est aussi spécialisé dans les nettoyeurs pour les fenêtres de gros aquariums.

« Nos produits biocides entrent dans les normes du Conseil de santé publique. Et depuis le début de la crise sanitaire, nous sommes très sollicités par l'État, les collectivités et les entreprises. Nos produits servent désormais à désinfecter et décontaminer toutes sortes d'équipements ou de surfaces pour permettre aux entreprises de pouvoir continuer à travailler. Nous travaillons aussi sur des surfaces industrielles ou autres telles que des portes et cabines de camions. »

La demande explose : « Nous travaillons sept jours sur sept en ce moment et nous nous appuyons aussi sur nos sous-traitants. »

La surcharge de travail a permis de créer des emplois.

« Les grands groupes industriels ne suffisent pas pour répondre aux besoins, il est important de montrer que les entreprises artisanales, même lorsqu'elles ont un profil atypique comme le nôtre, sont capables de s'adapter et de répondre présent, de venir en complémentarité des grands groupes. ».

Il avoue avoir anticipé, en ce qui concerne les matières premières : « C'est ce qui me permet de continuer à produire aujourd'hui. Je pense que je peux encore un peu augmenter ma capacité ».

Philippe Buisson a pu maintenir trois chantiers

Depuis le début du confinement Philippe Buisson, artisan du bâtiment, a dû adapter son activité au confinement.

« J'ai stoppé les travaux chez les propriétaires occupants, souvent des personnes âgées. De toute façon, personne ne voulait plus me laisser entrer. Je me suis rabattu sur trois chantiers vides, en cours au moment du confinement, un à Riom et deux à Châtel-Guyon. Lorsque j'ai besoin, je fais appel à un auto-entrepreneur car mon ouvrier est en arrêt pour s'occuper de ses enfants. »

Si « pour le moment ça va encore », il lui « tarde que les choses reprennent leur cours normal » car son entreprise a « pris des risques ».

« Juste avant le confinement, j'ai fait confiance à mes clients et je me suis pressé d'aller chez les fournisseurs pour remplir mon dépôt car je craignais de ne plus avoir accès aux matériaux. En fait, ils fonctionnent tous avec un drive et je dois dire que c'est très bien organisé et qu'ils font très attention. Pour le moment les banques suivent, les clients ont bien eu leurs prêts comme convenu mais il y en a un qui est en attente de subventions et là je ne sais pas comment ça va se passer. »

#TousAvecNosArtisans

Les Français, à 91 %, se disent très inquiets de l'évolution économique du pays, notamment en ce qui concerne l'avenir des artisans, des commerçants et des PME dans le contexte exceptionnel lié au Covid-19 (*).

Parce qu'il est important « de rassurer et accompagner un élan de soutien solidaire », le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat a lancé depuis le 10 avril, une campagne de communication et d'adhésion, en faveur de l'achat responsable.

Il propose à chacun d'entre nous d'afficher son soutien avec « #TousAvecNosArtisans ».

Cette initiative solidaire a la volonté de fédérer et mobiliser les Français, pour venir en aide aux artisans : « Encouragez-les, pensez à eux pour vos achats, que les artisans aient leurs commerces ouverts ou qu'ils soient amenés à rouvrir après le confinement, les soutenir maintenant, c'est les retrouver demain ».

Vous avez peut-être déjà croisé le « #TousAvecNosArtisans » sur les réseaux sociaux ce week-end. Avec le logo. Il a été particulièrement relayé en soutien aux artisans chocolatiers qui se sont adaptés, certains ont rouvert, pour Pâques.

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Puy-de-Dôme mobilisée

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Puy-de-Dôme a mis en place une cellule d'écoute pour les artisans qui rencontrent des difficultés, le matin de 9 heures à midi, le lundi au 04.73.31.52.34 et le jeudi au 04.73.31.52.39.

Les locaux de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Puy-de-Dôme sont fermés. Mais les services restent disponibles du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi, au 04.73.31.52.00 ou contact@cma-puydedome.fr

Un mail spécifique economie@cma-puydedome.fr et une page dédiée sur le site « Coronavirus Mesures de soutien aux entreprises » ont aussi été créés.

Par Cécile Bergougnoux, Géraldine Messina, Jeanne Le Borgne

LA MONTAGNE

Publié le 14 avril 2020

Mais où prendre sa pause déjeuner quand on travaille sur le terrain en ce moment à Clermont-Ferrand ?

Le quotidien est particulièrement difficile pour ceux qui travaillent sur le terrain pendant cette période de confinement, et certains ont le plus grand mal à trouver comment manger chaud à midi dans Clermont aux rideaux quasiment tous baissés.

Ils sont soignants, pharmaciens, ambulanciers, gendarmes, policiers, pompiers, mais aussi caissières, facteurs et postiers, employés de grandes surfaces ou de commerces de proximité, employés à domicile, artisans, employés du tertiaire dans des services au ralenti, salariés d'entreprises de nettoyage, professions libérales, employés de services funéraires, chefs d'entreprises, ouvriers du bâtiment, fonctionnaires, agents de sécurité, chauffeurs de transports en communs, livreurs, animateurs, taxis, éducateurs, étudiants, bénévoles associatifs (et tant d'autres)... et travaillent à Clermont-Ferrand en cette période de confinement.

« Privés de vrai repas à midi »

Aux difficultés du travail quotidien - et certains sont particulièrement exposés - s'ajoutent, pour ceux qui n'habitent pas sur place, la galère de la pause déjeuner : restaurants tous fermés, chaînes de restauration rapide toutes fermées, cantines d'entreprises le plus souvent fermées... Plus question, évidemment, de prendre à table un plat chaud équilibré à midi, et trouver « un vrai plat » à emporter est un parcours du combattant. En effet, si quelques restaurateurs proposent des prestations le soir, l'offre en journée est vraiment très rare.

« Plus de trois semaines à ne manger que des sandwichs ou des quiches dans la voiture, ça commence à peser quand les journées de travail sont longues et éprouvantes. Et avec les supermarchés qui ferment plus tôt le soir, parfois je ne peux même pas faire mes courses ». une infirmière libérale (à Clermont-Ferrand)

Pour cette infirmière libérale, qui habite à une trentaine de kilomètres et qui enchaîne en ce moment les journées à rallonge, la galère est totale : « Pour ma pause de midi, c'est sandwich ou morceau de quiche réchauffée dans une boulangerie, à manger dans la voiture. Mais au bout de trois semaines, cela commence à peser vraiment... Et le soir, les supermarchés ferment plus tôt et il m'arrive de ne même pas pouvoir faire mes courses. C'est la double ou triple peine.

Et tout prend plus de temps, que ce soit la poste, la pharmacie, les courses, avec le filtrage indispensable à l'entrée pour limiter la promiscuité ». Une pharmacienne dresse le même constat dépité, mais un four rajouté dans l'officine la dépannera jusqu'à la fin de la crise.

Des employés de banque, d'assurances, de mutuelles, de laboratoires dejeunent aussi sur le pouce sur leur lieu de travail, notamment dans le quartier République, « en apportant notre gamelle », et beaucoup d'ouvriers du bâtiment, transporteurs, livreurs se trouvent aussi le bec dans l'eau : « Pas une cafétéria, pas un endroit où s'asseoir une heure pour manger... Les journées sont vraiment difficiles... Ces jours-ci, encore, il fait beau, mais il y a quinze jours, avec le froid, c'était vraiment dur ».

« On finit par s'épuiser »

Un dépanneur vient de traverser la ville en camionnette et déballe son kebab : « Non seulement le travail est très dur en ce moment, en appliquant des protocoles exigeants, avec des gens souvent angoissés et inquiets, mais en plus on est soumis à rude épreuve pour la logistique élémentaire... On finit par s'épuiser ». Un de ses collègues fait juste une pause café : « Comme tout est fermé et que l'on a un peu moins de boulot, je m'arrange pour tout bloquer sur la matinée, comme ça je finis vers les 14 heures et je mange chez moi ». Deux étudiants confinés à Clermont très loin de leur famille font également grise mine : « On est en coloc dans une chambre pas équipée pour faire de la cuisine car on mangeait au Restau U et on se dépannait juste le week-end, mais là, ça commence à faire long... »

Les boulangers au four et au moulin

Seules les boulangeries - et la plupart des enseignes de terminaux de cuisson - sont ouvertes, certaines sont équipées d'un four, et beaucoup proposent des sandwiches et de la petite restauration salée à emporter, parfois des salades, et quelques-unes des plats cuisinés variés (c'est le cas au Fournil Saint-Esprit, avenue Julien). Des lieux « de première nécessité » appréciés, mais qui ont évidemment vu leur clientèle (et leur chiffre d'affaire) chuter « surtout sur le snacky », et qui sont nombreux à réduire leurs horaires, et à fermer en début ou milieu d'après-midi.

Quelques traiteurs offrent aussi un choix de plats cuisinés (par exemple La Table d'Italie, près du marché Saint-Pierre), mais ils sont rares.

Hot dogs, burgers, pizzas, kebabs, nans, tacos...

Après une période de fermeture, l'enseigne de burger maison de la rue du 11-Novembre, a rouvert, uniquement en vente à emporter ou à livrer, et limite ses horaires d'ouverture à la pause déjeuner.

Les adeptes des hot dog, burgers, tacos, burritos, kebabs, sushis, pizzas trouvent tout de même sans trop de mal de quoi grignoter : bon nombre de petits snacks de quartier (spécialités orientales, spécialités indiennes, tex mex...) sont ouverts, mais parfois uniquement sur commande et en livraison.

Place Delille, les points de petite restauration sont nombreux à rester ouverts, « y compris jusque tard le soir et le dimanche ».

SOS café... à emporter, bien sûr !

Les bars étant, eux aussi, fermés, le p'tit noir est une denrée très rare d'un bout à l'autre de Clermont, et les accros de caféine doivent faire du chemin pour avoir leur carburant ! Cap sur les bars-tabacs ouverts : si la partie bar est aux abonnés absents, le débitant de tabac servira en général volontiers un café dans un gobelet à emporter. Là aussi, les horaires ont été adaptés, mais les travailleurs du soir trouveront porte ouverte jusqu'à 20 heures en semaine à l'Ambassade lyonnaise (avenue Pasteur) et 20 h 30 au Château rouge (face à la gare).

C'est aussi possible dans quelques boulangeries (Les Fournil de Jean rue de Blanzat, aux Carmes, rue de la Parlette, rue Ballainvilliers, le Fournil Saint-Esprit de Jaude...) ainsi que le Fournil des Pistes, les Crousti-Pain, Pat' à Pain...

Et de rares restaurants... - En centre-ville, le 24 continue à préparer des repas tous les jours de la semaine, midi et soir. Il fournit plusieurs collectivités et entreprises et sert les particuliers (réservation par téléphone ou via le site Facebook, où les menus sont annoncés pour la semaine) avec possibilité de livraison. Dans le quartier de la Pardieu, le Bistro La Pardieu s'est aussi réorganisé pour proposer des repas à emporter le midi (carte sur la page Facebook et commande conseillée). C'est aussi le cas de la brasserie Bath, Spoon et quelques autres. Quelques pizzérias ainsi que des salons de thé ont également rouvert la semaine dernière « en essayant une offre adaptée à la situation » (Australian, Sisters Café...). Martine Courbon, la présidente de l'UMIH (Union des métiers de l'industrie et de l'hôtellerie) du Puy-de-Dôme, explique que « plusieurs avaient essayé, la première semaine, dans les quartiers où il y a des entreprises, mais la mise en chômage partiel ou en télétravail a fait tellement chuter la clientèle qu'il leur a été impossible de rester ouverts. De plus, il fallait qu'ils achètent des conditionnements spécifiques, une dépense qui n'était pas prévue dans leurs budgets ».

Par Laurence Coupérier

LA MONTAGNE

Publié le 14 avril 2020

Droit du travail et Covid-19 : un avocat de Clermont-Ferrand reçoit de nombreux appels de salariés

Temps de travail rallongé dans certains secteurs, congés payés imposés... Le confinement a bousculé les règles dans l'entreprise mais aussi réduit les possibilités de saisir les tribunaux. Comment, dans ce contexte de crise, faire valoir ses droits ou manifester son désaccord avec son employeur ?

Les tribunaux ont beau tourner au ralenti en cette période de confinement, les problèmes juridiques, notamment ceux liés au droit du travail, demeurent.

Frédéric Duplessis, avocat au barreau de Clermont-Ferrand, reçoit de nombreux appels de salariés en détresse depuis le début de la crise sanitaire.

Parmi les difficultés rencontrées : des ruptures inopinées de contrats, des congés payés imposés, des salaires non versés...

"J'ai l'impression que certains employeurs profitent de la situation" Frédéric Duplessis (avocat spécialisé en droit du travail)

"Les ordonnances d'urgence sont assez techniques et peu lisibles. C'est l'employeur qui a la main sur les modes d'emploi en matière de chômage partiel ou d'arrêt maladie. Que faire quand vous êtes au téléphone ou par mail avec lui et qu'il vous explique que c'est comme ça et pas autrement..."

En cas de désaccord, les possibilités de recours devant les tribunaux sont également limitées ou quasi nulles en ce moment.

Deux audiences pour traiter les urgences

Le conseil de prud'hommes de Clermont-Ferrand est l'une des rares juridictions de France à mettre en place deux audiences pour traiter les urgences, les 27 et 28 avril prochains.

Mais il n'y sera question que de problèmes liés au versement des salaires.

"C'est une nécessité", relève Dominique Holle, président du tribunal.

On se retrouve fin avril avec des salariés qui n'ont pas été payés depuis plusieurs mois. Toutes les mesures de sécurité seront bien sûr respectées

Se renseigner sur le site du ministère du Travail

Les autres contentieux, en revanche, devront attendre. Comment, dans ce contexte de crise, être sûr de ne pas être victime d'un abus ?

Frédéric Duplessis conseille tout d'abord de télécharger la fiche conseils spéciale "coronavirus" publiée sur le site du ministère du Travail.

"C'est une sorte de questions-réponses qui reprend toutes les situations auxquelles on peut être confronté. C'est facilement compréhensible et plutôt bien fait."

Notifier par écrit que l'on est contre

Second conseil, si l'on est en désaccord avec son employeur : prendre acte de sa décision tout en mentionnant par écrit que l'on est contre.

"La valeur de l'écrit est très importante en droit. Dans l'immédiat, cela ne sert à rien de rentrer en guerre contre son patron. On ne peut rien faire juger. Le litige sera réglé après "

Un salarié sans revenus depuis février...

Me Duplessis attache une attention particulière au portage salarial, relation de travail qui permet à une personne de développer une activité professionnelle indépendante tout en conservant les avantages du statut de salarié.

"Les ordonnances actuelles ne prévoient rien pour ces salariés qui seraient sans mission : pas de chômage partiel, pas de chômage technique... J'ai un client qui n'a ainsi aucun revenu depuis février."

Autre exemple de dossier délicat ayant atterri sur le bureau de l'avocat clermontois : celui de cette vendeuse dans un magasin de meubles, qui se voit obligée d'aller au travail alors que son magasin est fermé.

"Elle est payée en salaire de base fixe et touche une rémunération variable par mois en fonction des ventes", précise Frédéric Duplessis.

Exécution déloyal du contrat...

" Si l'employeur place la salariée en chômage partiel, il doit lui faire l'avance de l'indemnité de chômage partiel, autrement dit 84 % sur le salaire moyen, incluant du coup le fixe et la part variable. Alors que s'il lui impose de venir travailler, et ce même s'il n'y a pas de client, il ne lui paiera que le fixe (pas de vente = pas de rémunération variable). Son employeur n'a bien sûr pas le droit car il exécute le contrat de manière déloyale." Voilà qui augure de riches batailles juridiques après le confinement...

Les congés payés imposés par l'employeur incompatibles avec un confinement

Frédéric Duplessis est aussi très sollicité pour des histoires de congés payés (CP) imposés par l'employeur, pour cause de ralentissement économique.

Cette mesure doit faire l'objet d'un accord au sein de l'entreprise et ne peut excéder six jours ouvrables de congés

Or, pour l'avocat, "la pose de CP, selon la jurisprudence de la Cour de justice de l'union européenne (CJUE), n'est pas compatible avec un confinement.

Le salarié en congé payé doit pouvoir profiter de ses loisirs, ce qui n'est pas le cas en cas de confinement.

L'Organisation internationale du travail (OIT) avait confirmé cette position."

D'aucuns objecteront qu'il s'agit avant tout d'une mesure de solidarité nécessaire à la survie de l'entreprise. "Il y a 300 milliards d'euros, en prêt garanti d'Etat, pour soutenir les entreprises impactées", estime Frédéric Duplessis.

Par Olivier Choruszko

La Commission Presse

vous remercie

Capucine Boudry

Annabelle Chambon

Marlène Chassang

Cécile Eychenne

Baptiste Frayssignes

Mélanie Macieira

Clara Moro

